
Adresse de la société populaire d'Aillas (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Aillas (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 310;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0310_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

d

[*La société populaire d'Aillas à la Convention nationale, le 21 vendémiaire an III*] (36)

Liberté! vive la République, vive la Convention. Égalité.

Citoyens representans

La République vient d'échapper au plus grand danger qui l'ait menacée depuis la naissance : elle avait pour ennemis secrets ceux qui parroissaient ses plus fermes défenseurs en tournant contre elle les forces morales que la confiance avait mises entre leurs mains, ils menaient les francais a la servitude par la passion qui les anime pour la liberté. Il est donc vrai que tout ce qui sort des limites de la raison et de la justice est toujours dangereux ; et que l'enthousiasme qui pousse aux excès peut nous briser contres les écueils qu'il nous cache.

Vous avés sauvé encore une fois la patrie et vous la sauverés pour toujours, en ne souffrant plus que la balance de la justice penche au gré des passions? Quel est votre but? c'est l'affermissement de la liberté, il n'y a qu'un moyen qui y conduise, c'est la justice. Otès la justice, la société n'est plus qu'un assemblage monstrueux d'opresseurs et d'opprimés. Sitôt que la volonté générale qui n'est autre chose que la justice n'est plus le lien de l'association, la société est dissoute en effet et ne subsiste qu'en apparence par la seule force, qui ne fait jamais loi.

La justice n'exclut pas la crainte qui nait des menaces de la loi, mais elle exclut la terreur qui nait du pouvoir des hommes. La justice forme des citoyens, la terreur ne fait que des esclaves à qui il ne manque plus que de connoître, le maitre auquel on veut qu'ils obeissent. La servitude est pour eux le seul azile vers lequel ils tournent leurs regards effrayés pour y trouver un terme aux maux qu'ils éprouvent et à ceux qu'ils redoutent.

C'était le but du tiran que vous avés démasqué et puni. Il voulut asservir la france. Il fit marcher la terreur devant lui.

Il sema des dangers autour de tous ceux qui avaient des vertus et des talens et leur ota la protection de la loi.

Nul ne pouvait trouver dans son innocence un garant de sa sureté. Les satellites disseminés sur tout le sol de la République investissaient de leurs regards avides et menacans tous ceux qui pouvaient faire ombrage à la tyrannie et traitaient comme suspects à la nation ceux qui ne pouvaient l'être qu'au triumvirat.

Les maux qu'il a faits sont irréparables. La seule consolation que vous puissiés offrir à

l'humanité en pleurs est d'en prévenir le retour par un attachement invariable aux mesures que vous avés prises. Vous ne croirés jamais que la justice soit insuffisante au salut public. Elle a toujours été la mesure de la puissance du gouvernement et par tout ou vous voyez l'autorité chancelante, vous trouvez que la justice ne lui sert pas d'appui.

On vous dit que les aristocrates, les indulgents, les modérés levnt la tete, nous ne somme rien de tout cela, mais nous ne connoissons pour ennemis de la république que ceux qui s'opposent a l'exécution de ses loix. S'il est une justice qui doit punir ceux-la, il est aussi une pitié qui gémit avec les opprimés et qui ouvre notre ame a la joie quand nous les voyons délivrés de l'oppression.

N'écoutez point les clameurs de ceux qui ne sont connus que pour avoir servi d'instrument au tyran et qui peut être versent des larmes secretes sur sa chute, toute accusation qui ne porte pas directement sur les actions d'un citoyen, mais plus tot sur l'idée que l'on s'est faite de son caractère, devient dangereuse a proportion de l'ignorance du peuple et de l'ascendant de ceux qui l'égarent ; et pour lors un citoyen n'est jamais en sureté, parce que la conduite la plus irréprochable, n'est point un garant contre les soupçons de la malveillance ou de la crédulité. C'est en faisant oublier ce principe éternel que le tyran qui ne parut d'abord y déroger que pour le salut de la république, vous conduisit par degrés jusqu'au décret du 22 prairial, que vous avés rejeté avec horreur aussitot après avoir puni celui dont il était l'ouvrage.

Voulés vous éloigner a jamais cet excès de tyrannie qui a pesé si longtems sur le peuple francais ; ne souffrés pas qu'il en subsiste le moindre vestige. Si l'on ne porte pas la coignée à la racine de l'arbre, c'est en vain qu'on en coupe les principales branches, on s'expose a le revoir dans toute sa force portant de nouveau la désolation sur le sol entier de la république. La justice, et rien que la justice. Voilà la devise seule digne de vous, seule digne du peuple que vous représentés. C'est par la que vous attacherés par de nouveaux liens tous les francois a la liberté ; c'est par la que vous répriméres efficacement tous les complots, soit qu'ils se forment sous le masque d'une modération perfide, soit qu'ils se cachent plus surement encore sous le masque d'un patriotisme brulant ; que la balance de la justice ne pese que les actions ; que son glaive frappe tous les scélérats, et la république est sauvée. Tous les citoyens reprendront leur place et l'oeuil de la raison ne sera plus blessé de voir parmi les chefs qui commandent ceux qui ne sont faits que pour obéir.

La société populaire d'Aillas, district de Basas [Bazas], département du Bec-d'Ambès, primidi, 21 vendémiaire l'an 3 de la République française une et indivisible.

LAGRAVE, président, CASTERA fils,
et une autre signature illisible, secrétaires.